



Protocole liturgique n° II à suivre en situation de pandémie du nouveau coronavirus COVID-19

Le 13 mars 2020

Après avoir obtenu quotidiennement de l'information du ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, et avoir consulté le Dr. Brent Roussin, le médecin hygiéniste en chef du Manitoba, l'Archidiocèse a décidé de mettre en œuvre le protocole suivant.

Ce protocole entre **en vigueur immédiatement** et sera maintenu jusqu'à ce que l'Archidiocèse indique qu'il revient à la pratique liturgique régulière.

Nous vous rappelons qu'il est recommandé que les personnes atteintes de symptômes de grippe s'absentent de la célébration de la liturgie dominicale. Personne ayant des symptômes de grippe ne devrait participer à un ministère liturgique.

1. Concernant l'échange de la Paix.

Au lieu de la poignée de main habituelle dans l'échange de la Paix on procèdera plutôt à un léger signe de tête.

2. Concernant la réception de la Communion.

La Communion au calice sera interrompue.

La méthode préférée pour recevoir la communion est dans la main.

Le transfert des hosties consacrées prises du tabernacle dans un ciboire additionnel doit se faire par le président/ou le diacre seulement. Si le président/diacre est absent parce qu'il présente des symptômes de grippe, un ministre désigné peut alors accomplir cette tâche.

Les ciboires doivent être lavés à l'eau et au savon après chaque eucharistie.

Un prêtre ayant des symptômes de grippe devrait complètement renoncer à présider les messes paroissiales.

3. Concernant les bénitiers.

Les bénitiers doivent être vidés, désinfectés et laissés vides.

On peut toutefois faire le rite liturgique de l'aspersion.

4. Concernant la désinfection du lieu de culte et la sacristie.

Le lieu de culte et la sacristie doivent être gardés propres en tout temps. Tous les détritits, (mouchoirs en papier, etc.) doivent être jetés à la fin de chaque célébration. C'est la responsabilité de la paroisse de pourvoir de gants en latex les personnes chargées du nettoyage du lieu de culte.

Après chaque célébration liturgique, le lieu de culte peut être désinfecté au moyen d'un vaporisateur désinfectant.

5. Concernant le nettoyage des mains.

Des dispositifs de gel antibactérien à base d'alcool pour les mains devraient être installés à chacune des entrées de l'église.

Dans le cas où vous ne pouvez utiliser le gel antibactérien à base d'alcool, tous devraient être encouragés à se laver les mains soigneusement.

Les responsables de la préparation du nécessaire pour la communion (hosties, vin, coupes, etc.) doivent se conformer à toutes mesures d'hygiène et de propreté qui s'imposent.

Les ministres de la communion doivent se purifier les mains, dans un endroit discret, avant de distribuer la communion.

6. Équipes paroissiales

Chaque paroisse doit se doter d'une équipe capable d'animer une **A.D.A.C.E.** en cas de maladie du prêtre responsable.

7. Concernant les visites aux malades à domicile

Lorsque l'on visite les malades pour raisons pastorales ou sacramentelles, le ministre qui fait ces visites doit assurer une bonne hygiène personnelle. Les ministres doivent emporter un désinfectant pour les mains et un masque pour se protéger.

Pour plus de renseignements:

Daniel Bahuaud

Coordonnateur des communications

204-594-0277, bureau

204-894-0860, cellulaire

communications@archsaintboniface.ca